



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 20 JANVIER 2025

N°2025-01

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 14/01/2025

Date d’Affichage : 14/01/2025

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : : Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO
Loïc CHATILLON donne son pouvoir à Thierry BAILLOUX

Absente : Noëlla ROBIN

Secrétaire : Yoane MARTINIERE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Liquidation et mandatement des dépenses d’investissement avant l’adoption du budget primitif 2025.

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 94 192€ correspondant à la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du prochain budget 2025.

Opé 22 – c/212	3 329,19 €
Opé 22 – c/21538	11 894,40 €
Opé 27 - c/203	5 521,25 €
Opé 27 – c/231	73 447,16 €
	94 192 €

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20250120-DE2025_01-DE
Reçu le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025